



Information de la Commune de Daoulas

- Marché dominical

du 29 mars 2020

Respectons tous les gestes barrières

Suite au nouvel arrêté préfectoral du 25 mars 2020 concernant la tenue des marchés extérieurs alimentaires, la commune de Daoulas réorganise à nouveau son marché.

Mise en place :

- Seuls 15 marchands en place fixe et alimentaire sont autorisés à déballer.
- Les marchands seront installés selon le plan en pièce jointe.
- Les clients devront suivre un sens de circulation à partir de l'entrée unique « La Poste » et vers la gauche et qui sera obligatoire. Ils seront comptés afin d'assurer d'être moins de 100 en simultané sur la place, marchands compris.
- La sortie des clients se fera uniquement par l'accès « boîte à lire – Crédit Agricole ».
- La file d'attente à l'entrée et chez chaque commerçant devra respecter l'espacement d'au moins 1 m.
- Les moyens de paiement en CB et chèque sont à privilégier pour diminuer la manipulation des espèces.
- Les marchands devront se positionner devant leurs étals sauf pour ceux disposant d'un camion qui protège déjà leur marchandise. Les clients n'auront pas le droit de se servir eux-mêmes.
- Comme dimanche 22 mars, 8 réservistes et élu-e-s seront présents sur toute la durée du marché pour garantir le respect de ces consignes.

Merci de vous organiser de manière à venir seul, pas en famille, et éventuellement faire les courses pour vos voisins. Si notre marché de Daoulas est un lieu de vie et de rencontre, il doit en cette période se réduire aux achats alimentaires.

Votre Maire,
Jean-Luc LE SAUX